



Parking inondé compris dans la location

Par **Kijou**, le **06/10/2011** à **11:56**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement neuf en région parisienne, il s'agit d'un studio avec une place de parking en sous sol. J'ai un loyer qui comprend le studio et la place de parking mais je n'ai jamais eu accès à la place de parking car il est inondé à cause d'un cuvelage mal réalisé. Malgré tous les appels et toutes les lettres adressés par les locataires à l'agence immobilière et au promoteur rien n'est fait (en plus du parking il y a dans tous les appartements des soucis comme des prises qui ne fonctionnent pas, etc).

J'aimerais savoir quels sont les recours possibles ? Est-ce que je peux demander une révision du loyer étant donné que je n'ai pas de parking (je paie un loyer qui comprend la place de parking sans y avoir accès) ?

Merci.

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **12:49**

Déjà, il faut adresser une LRAR au bailleur (ni au promoteur, ni à l'agence gérant la location)

Par **Kijou**, le **06/10/2011** à **14:59**

Il s'agit en fait d'un groupe immobilier qui est propriétaire de la résidence et ce groupe possède plusieurs agences immobilières, je traite directement avec l'agence en charge de ma

résidence et je n'ai que ces contacts là.
J'ai déjà envoyé un courrier en recommandé avec AR mais je n'ai pas eu de réponse...

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **15:06**

Vous avez, sur le bail, le nom du bailleur (même si c'est une personne morale) et son adresse. C'est là que vous devez envoyer la LRAR de mise en demeure